

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 115/2023

**Objet : Subvention au
Pôle Ressources
Parentalité et Familles**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente,
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes
Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance
ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 juin 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, M. Cyril AMIEL, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET (*pouvoir à Mme Edith BIANCONE*), M. Michel BLANC (*pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN (*pouvoir à M. Georges JULLIEN*).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Éric CHAVUET (*pouvoir à M. Cyril AMIEL*), Mme Adélaïde JARILLO (*pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Annie SALZE (*pouvoir à M. Marcel MARTEL*).

Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU (*pouvoir à M. Pierre FERRIER*).

Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER CLARETON (*pouvoir à M. Serge PORTAL*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN (*pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE.

Madame la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville et à l'action sociale expose que le Pôle Ressources Parentalité et Familles (PRPF) est une association qui propose l'écoute et l'accompagnement des familles dans les épisodes de crise relationnelle comme les séparations ou les conflits ados-parents avec les outils de la psychologie et de la médiation familiale.

Le PRPF intervient aussi dans le soutien à la parentalité avec le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), à Châteaurenard, et la sensibilisation à la communication non violente.

L'association met en place notamment un point écoute gratuit à la MFR de Barbentane et des groupes de paroles pour les parents d'enfants souffrant de troubles dys.

Pour l'année 2022, les chiffres présentés par l'association sont :

- o 19 parents ont participé au groupe de parole « PMA » ;

- o 12 parents ont participé au groupe « adoption » ;
- o 12 professionnels ont été sensibilisés aux troubles autistiques à Maillane ;
- o 3 crèches bénéficient de l'analyse des pratiques professionnelles tous les deux mois.

Pour l'année 2023, la communauté d'agglomération a reçu une demande de subvention d'un montant de 4 200 € pour le soutien à son fonctionnement, retrouvant le niveau antérieur à la période Covid (2 680 € en 2022).

La commission Politique de la Ville et Action Sociale s'est prononcée pour une participation à hauteur de 4 000 €.

Considérant l'avis de la commission Politique de la Ville et Action Sociale, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 4 000 € au Pôle Ressources Parentalité et Familles pour l'année 2023 et d'autoriser la présidente à signer la convention de financement en découlant.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de subvention pour le fonctionnement du Pôle Ressources Parentalité et Familles portée à un montant de 4 200 €,

CONSIDERANT que le fonctionnement de cette association s'inscrit dans la définition de l'intérêt communautaire de l'Action Sociale, étant le soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse dont l'action dépasse le cadre communal,

CONSIDERANT la portée intercommunale des actions proposées,

VU l'avis de la commission politique de la ville et action sociale du 11 avril 2023,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention portée à 4 000 € à l'association Pôle Ressources Parentalité Familles pour son fonctionnement 2023.

AUTORISE la Présidente à signer la convention de financement en découlant et tout document s'y rapportant.

Membres en exercice : 42
 Votants : 42
 Votes pour : 42
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 29 juin 2023,

Pour Extrait Conforme,
 La Présidente,
 Corinne CHABAUD


